



Nouveau millésime, nouveau président et future appellation d'origine protégée, plus qu'attendue, le syndicat des Vins Sable de Camargue se sort progressivement des sables mouvants, et salés.

SABLE DE CAMARGUE

L'AOP ne saurait tarder

Cité fortifiée emblème des sables, des flamants roses et de Saint-Louis, Aigues-Mortes s'est imposée, au fil des années, comme "le territoire des vins Sable de Camargue". En reprenant le flambeau porté pendant huit ans par son prédécesseur, Patrick Guiraud, le nouveau président du syndicat des Vins Sable de Camargue, Frédéric Arragon, compte bien poursuivre l'accompagnement et la transition prochaine vers l'AOP, que le syndicat et les producteurs ont déjà anticipés dans la conduite de leurs parcelles.

Malgré les problèmes de remontées de sel dans la zone, en partie contenus par la remise en état des réseaux hydrauliques, le millésime 2022 a profité des pluies d'août pour parfaire la maturité, sans trop souffrir de la sécheresse. "Territoire singulier et terre sauvage", entre mer et étang, l'aire d'appellation des vins des sables, dans l'attente du décret européen validant l'AOP, demeure un atout touristique et économique pour la commune, qui attire 1,2 million de visiteurs chaque année.

Millésime précoce et frais

Avec un potentiel de production de 200 000 hl (27 M de bouteilles) sur 3 000 ha, les Vins Sable de Camargue (99 % de gris et gris de gris) n'ont pas à rougir du dernier millésime, dont les volumes dépassent les 17 M de cois. Compensant les pertes liées aux remontées de sel,



Bruno Mailliar, directeur général des Grands domaines du littoral, et Frédéric Arragon, président du syndicat Vins Sable de Camargue, lors de la soirée annuelle Sablissimes, le 9 mars, à la Chapelle des Capucins d'Aigues-Mortes.

les pluies du 15 août ont profité au vignoble, offrant "un état sanitaire parfait" pour des vins expressifs et "aromatiques", souligne Bruno Mailliar, directeur général aux Grands domaines du littoral. Alors que la sécheresse estivale a entaché l'ensemble des vignobles régionaux, "il a fait moins chaud qu'ailleurs", le secteur bénéficiant des entrées maritimes, avec des températures plus supportables pour la vigne, autour des 35°C quand les terres enregistraient des pics à 42°C.

Épargné par cet été caniculaire, le

Domaine de la Fourmi (Vignobles Guiraud, 40 ha en Sable de Camargue), dépourvu d'irrigation, a profité de la proximité de l'eau douce dans les fossés et canaux avoisinants, pour signer les deux cuvées. Sable de Camargue gris, médaillées d'or au Concours général agricole 2023, parmi les 13 récoltées par le syndicat lors du Salon de l'agriculture.

L'appellation déjà engagée

Soutenu par l'air marin et un taux d'humidité bénéfique, le vignoble épargné par la sécheresse a permis au Domaine de Figueirasse (Grand-Roi), en AB pour le prochain millésime, "récupérer cette année au ver de la grappe", grâce au climat et à la prophylaxie engagée depuis des années, fait valoir Charles Saumade, œnologue du domaine familial (Moulines et Figueirasse). Malgré une saison "un peu bizarre",

ponctuée de quelques pluies après un été sec, permettant de vendre les vignes au bon moment, "qualité et quantité" étaient au rendez-vous au Domaine Le Pive (Montcalm, Vignobles Jeanjean), remarque Guillaume Gaches. Sur 47 ha, les terres en Sable de Camargue les plus proches de la mer, sont conduites en AB depuis 2011. Si "l'AOP ne va pas changer la face du monde, la qualité était déjà là", conçoit le responsable, conscient que la future appellation constituera "un élément pour défendre le nom de Camargue".

Alors que le cahier des charges de l'AOC a été homologué par arrêté du 6 mai 2022, il faudra encore patienter pour apposer la future appellation européenne sur les étiquettes. Mais, après le décret national, l'AOP se fait désirer. "On attend le décret européen", confie Patrick Guiraud, ancien président du syndicat, qui se préparait déjà au passage en appellation encore sous IGP Sable de Camargue. "S'il y a bien un terroir conduit en AOC, c'est nous", plaide le vigneron. Toujours en cours, le dossier de l'AOP a pourtant été déposé en juin dernier, mais le délai de six mois ayant été dépassé, le syndicat quette le feu vert pour crier victoire.

Les DPAP (Déclarations préalables à l'affectation parcellaire) ont été remplies, et les 95 viticulteurs vigneron concernés ont déclaré leurs surfaces en appellation. Un déblocage "purement administratif" devrait bientôt aboutir à l'obtention, espère Patrick Guiraud.

Le grain de sel à la vigne

Si le millésime 2023 se déclinera, en toute logique, sous le signe de l'AOP, le président du syndicat mise sur la prudence malgré tout. "Il faut être patient", a retenu Frédéric Arragon, par ailleurs président du caveau des Sables à la coopérative Sable-doc (Aigues-Mortes). De patience, il faudra aussi s'armer pour venir à bout du sel, du moins d'en limiter les dégâts. Le viticulteur a prévu de replanter 4 ha après un arrachage suite aux remontées de sel fatales pour ses vignes. À l'échelle de l'appellation, quelque 80 ha seront à restructurer, ce qui permettra de rattraper les marges perdues (10 à 20 %) et revenir au plein niveau du potentiel de production. Les travaux d'aménagement sur les réseaux hydrauliques aideront à la replantation, pour que les apports en eau douce protègent les sols et

les vignes de la salinité, qui a impacté près de 600 ha sur la campagne 2021-2022.

Sans viser un taux zéro de sel dans les nappes, mais à des niveaux acceptables, entre 3 et 4 g/l de sel dissous dans le sol, les vins de l'aire ont déjà pu bénéficier des avancées sur le dossier, permises par l'implémentation collective de la Communauté de communes Terre de Camargue, des maîtres, de la Chambre d'agriculture, du Canal du Rhône à Sète et de la préfecture. "Moins violent, mais toujours présent, le problème du sel" a en partie pu être contenu par l'ouverture des vannes martellières, constate Patrick Guiraud. Un effort consenti par les Voies navigables de France, qui ont "joué le jeu en ouvrant les écluses", salue Frédéric Arragon.

Un projet pilote de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est d'ailleurs dans les tuyaux, en Terre de Camargue, avec Suez, les Grands domaines du littoral et BRL pour subvenir aux besoins en eau douce de tous les secteurs, et conserver le capital viticole des Vins Sable de Camargue, ainsi que toute l'économie d'un territoire. ■

Philippe Douteau



PHD

Après huit ans à la présidence du syndicat, l'engagement de Patrick Guiraud pour la reconnaissance en appellation de l'IGP a été unanimement salué. Il s'est dit "fier que les chantiers continuent à se développer", passant le flambeau à Frédéric Arragon, qui "porte cette dynamique".

KUBOTA
ARBO VITI
TOUR 2023

Votre distributeur KUBOTA
GÉVENINES
MOTOCULTURE

NIMES Agri (30000)
896 ch. de l'Aérodrome - 04 66 67 72 70

www.kubota-eu.com

Jeudi 23 mars de 10 h à 16 h et de 19 h à 22 h
Au Château de la Haute Cassagne - 30800 Saint-Gilles
Présentations des nouveautés KUBOTA



Accueil café + Remise incluse
sur RÉSERVATION :
Tél : 04 66 67 72 70
soi@eveninesmotoculture.com



Confirmez-nous votre présence en ligne



For Earth, For Life
Kubota